

L'entrepreneuriat immigré turc en Europe et en Belgique

Description

La population turque d'Europe est l'une des plus actives dans le secteur commercial. En Allemagne, moins de 50 000 entrepreneurs d'origine turque créaient déjà près de 200 000 emplois, en 1989. Ils y sont actuellement 60 000 et plus de 85 000 en Europe. Ils emploient plus de 505 000 personnes à travers le continent. Un tiers de ces travailleurs sont d'une origine autre que turque.

Les travailleurs indépendants de nationalité turque regroupaient 850 personnes en 1975, soit environ 10 ans après le début des migrations de travailleurs venant de Turquie. Ce chiffre se montait à 1000 en 1985 et à 1750 dès 1995. Suite à la simplification des procédures d'accès à la nationalité belge en 1995, le nombre de travailleurs indépendants originaires de Turquie s'accroît de façon conséquente. Si l'on estime à 75% le taux d'immigrés turcs acquérant la nationalité belge, les personnes naturalisées disparaissent des statistiques des travailleurs étrangers et il devient difficile d'en calculer le nombre exact. Des extrapolations sont nécessaires sachant que les indépendants peuvent être proportionnellement plus nombreux que d'autres travailleurs à prendre la nationalité belge, compte tenu de la simplification de l'obtention de certaines cartes professionnelles ou d'accès à certains métiers. En 2005, on estimait à 3600 le nombre d'indépendants d'origine turque travaillant en Belgique. Le nombre d'indépendants d'origine marocaine est rigoureusement identique pour une population deux fois plus importante que celle d'origine turque.



Un entrepreneuriat en croissance exponentielle

La croissance du nombre de travailleurs indépendants est quasi exponentielle depuis le début des années 90 et se poursuit actuellement. En effet, durant les années 70 et 80, ainsi que durant la première moitié des années 90, les indépendants ne représentaient que 5 à 6% de la population active turque de Belgique. Ce taux est actuellement de plus de 15% qui se rapproche des 20% de travailleurs indépendants belges. Cependant, le décompte des seuls travailleurs indépendants turcs ou d'origine turque ne suffit pas à rendre compte de l'importance du phénomène. En effet, à ces indépendants déclarés, il convient d'ajouter des « aidants » et autres collaborateurs occasionnels, souvent membres de la famille de l'indépendant, ainsi que quelques 10 000 gérants de société d'origine turque qui sont, dans un certain nombre de cas, leur propre patron ou de « faux salariés » tirant leur revenu principal de leur commerce. Cette situation conduit à considérer un minimum de 14 000 travailleurs d'origine turque qui en Belgique vivent d'un emploi indépendant ou assimilé. Sur le total de la population active d'origine turque (50 000 travailleurs), on compte ainsi plus de 28% d'indépendants, de gérants et d'« aidants » soit plus que dans la population globale du Royaume. On peut en déduire qu'à peu près une famille d'origine turque sur trois en Belgique vit du travail indépendant ! Ce constat est à mettre en parallèle avec le taux de chômage (25%) impressionnant au sein de ce public.

Le nombre de femmes travaillant en indépendante est multiplié par plus de 10 entre 1975 et 1985 et passe de 25 à 260. Cette période correspond au lancement des premières petites entreprises familiales au sein de l'immigration turque, très durement frappée par la fermeture des mines qui l'occupaient massivement. Dans certains cas, la main-d'œuvre ainsi libérée s'essayera au petit commerce de proximité en impliquant l'ensemble de la famille dans l'entreprise. Si certains proches pouvaient financer l'expérience, les épouses prêtaient leur nom pour permettre à l'époux de conserver un revenu du travail ou le bénéfice de l'assurance-chômage, tous les membres de la famille travaillant à tour de rôle dans les établissements ainsi lancés. Ce qui explique l'augmentation de 3% en 1975 à 26% seulement 10 ans plus tard de la part des femmes parmi les indépendants turcs.

Il est également possible de noter la corrélation entre le décollage des entreprises créées par des personnes d'origine turque et le maintien d'un flux migratoire régulier de la Turquie vers la Belgique, malgré la fermeture des frontières. Les mariages entre jeunes nés en Europe et ceux vivant en Turquie expliquent, dans une large mesure, les 2 000 entrées annuelles de Turcs en Belgique. Il est probable que ce groupe dont les éventuels diplômes ne seront pas reconnus et qui probablement ne maîtrise pas les langues nationales, devienne une main-d'œuvre captive pour les entrepreneurs turcs de Belgique.

On sait que 43% des établissements commerciaux tenus par des personnes d'origine turque se situent en Flandre et 20% en Wallonie. En revanche, les 37% des commerces localisés à Bruxelles sont sur-représentés par rapport à la population turque de Bruxelles. Cette observation montre l'attractivité des grandes villes pour le commerce ethnique.

Trois commerces turcs sur quatre concernent la vente de détail (alimentation générale). Ce secteur aux marges bénéficiaires faibles constitue, au sein des villes, une des niches laissées aux migrants. Par ailleurs, la vente de détail ne nécessite pas de grandes qualifications. Certains migrants présentent également sur ce marché des avantages relatifs : commercialisation de produits exotiques, connaissance de réseaux commerciaux, etc. Les qualifications et des secteurs au sein de la population des indépendants d'origine turque se diversifient depuis peu.

Et en Europe ?

La comparaison entre divers pays européens apporte quelques informations nouvelles. La proportion plus ou moins importante de travailleurs indépendants au sein de la population active n'est pas fonction de la taille du groupe turc dans le pays considéré. L'Allemagne, la France et les Pays-Bas sont les pays qui comptent le plus de ressortissants turcs en Europe (avec respectivement 3 millions, 370 000 et 360 000 personnes). En revanche, ce n'est pas sur le sol de ces trois pays que les travailleurs indépendants d'origine turque sont les plus nombreux. La part des indépendants turcs est ainsi de 7% en Allemagne, de 18% en France et de 13% en Hollande. On constate que les indépendants turcs sont proportionnellement les plus nombreux au Royaume-Uni (38%) et en Suède (28%) qui comptent respectivement 250 000 et 65 000 personnes d'origine turque. Il est vrai que le cas de la Grande-Bretagne est exceptionnel avec une importante population turque originaire de Chypre, présente depuis longtemps dans la région londonienne. La présence d'une clientèle potentielle pour des produits exotiques et des services spécifiques n'est pas un argument suffisant pour permettre au commerce ethnique de s'épanouir.

On pourrait se demander si un marché de l'emploi offrant des emplois salariés en nombre suffisant ne serait pas un frein au développement des activités indépendantes au sein des migrants. Autrement dit, si la forte activité des immigrés dans le secteur du commerce est une conséquence du chômage... Il n'en est rien : les pays où le taux de chômage est le plus élevé parmi la population active turque ne sont pas les pays où la proportion d'indépendants est la plus forte. Ainsi, en Allemagne et en France où le taux de chômage dépasse les 25% au sein de la population active originaire d'Anatolie, la présence d'indépendants reste modérée, surtout en Allemagne. La Suède et l'Angleterre où le taux de chômage parmi les Turcs est en dessous de 12%, sont deux pays qui comptent les plus grosses proportions d'indépendants. Toutefois, le manque de corrélation entre chômeurs et indépendants n'est pas très significatif, notamment parce que les réglementations qui régissent les marchés de l'emploi varient fortement d'un pays à l'autre. Force est de considérer que si la raréfaction des emplois salariés peut être une condition nécessaire au lancement des initiatives commerciales parmi les migrants, elle n'en constitue pas une condition suffisante, compte tenu du fait que ces commerces, s'adressant pour une bonne part à une clientèle d'abord communautaire, doivent pouvoir compter sur des acheteurs solvables...

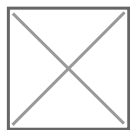
L'environnement plus ou moins favorable à la libre entreprise peut également influencer l'activité de commerce indépendant. La position géographique d'un pays, comme celle de la Belgique ou de la région alsacienne, par rapport à l'espace de la diaspora turque en Europe est aussi un facteur favorisant un commerce de transit. Par ailleurs, les futurs indépendants doivent pouvoir compter, par exemple, sur une aide publique dans le lancement de leurs initiatives... et la situation est, là aussi, très variable d'un pays à l'autre.

Bibliographie

L. MULLER et S. de TAPIA (éds), *Un dynamisme venu d'ailleurs : la création d'entreprises par les immigrés*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005, p. 109-136.

* IRFAM, auteur de Valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration. L'exemple des Turcs en Belgique, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1998, 158p.

Photo : © Altay MANÇO



[Retour en haut de page](#)

date créée

01/07/2007

Champs de Méta

Auteur-article : Altay MANÇO*